

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 24 mars 1951.

N° 659/T.F.

OBJET:

Terrain C.M.S. à Nyaruhengeri.



Monsieur le Procureur du Roi,

Subsidiairement à mon n° 2979/T.F. du 26 octobre 1950, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me renseigner si la Church Missionary Society peut occuper ce terrain litigieux qui lui a été accordé par Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi en date du 24 juin 1949.

L'Administrateur Chef de Territoire,  
W. ANTONISSEN,

A Monsieur le Procureur du Roi

à

U S U M B U R A .

S/couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.